

# Dégout et Servitudes

## D'UN PARLEMENTAIRE

A la gare Saint-Lazare. Le rapide de Paris-Havre de 1 heure 25 allait s'ébranler. Seul dans mon compartiment, je prenais plaisir à regarder la foule bariolée, pittoresque, hétéroclite et parfois vraiment comique des abonnés de banlieue, qui encombraient les quais, se dirigeant hâtivement en tous sens.

Un bruit de portière brusquement ouverte, puis, aussitôt, un voyageur retardataire faisait, avec un bruit de respiration haletante, irruption dans le wagon, à l'instant même où dérapait lentement et doucement la locomotive dont stridait le sifflet du départ.

Je n'avais pu voir le visage de ce compagnon de la dernière minute. Le dos tourné, il installait dans le filet ses petits colis à la mai et son portefeuille bondé de papiers. Je crus cependant reconnaître, à son attitude et à ses gestes, le député d'un des départements du sud-ouest, plutôt redéré. Je pensais toujours me tromper estimant qu'à pareille

heure, celui-ci doit batailler pour assurer son triomphe dans la mêlée véhémente et féroce de discours et d'actives de campagne électorale. Il se tourna subitement et alors, d'une voix roussée, avec la même exclamation qui surpris nos dextres se tendit vers moi :

— Ah vers quel temple ! Comment !... Quel heure ?

Et aussitôt ajoutait : — Vous me voyez tout là ; vraiment, je vous croyais là-bas dans votre circonscription, en plein œuvre de réunions publiques et entièrement acaparé par le souci de manipuler l'opinion et de consolider votre mandat. Vous vous dirigez actuellement à l'opposé de votre centre politique. Comment faites-vous pour actionner ainsi votre candidature à distance ?

— Heureux philosophe que vous êtes, dit-il, on voit bien que l'attention que vous pouvez prêter aux questions politiques, hommes et choses, est plutôt médiocre. Comment ne savez-vous pas que je ne suis plus, que je ne veux plus être candidat et que j'ai cédé la place avec la plus sincère bonne foi et le plus entier dévouement, à quelque nouveau venu, plus jeune et surtout moins désillusionné. C'est ainsi, tel que vous me voyez, que je m'en vais avec béatitude me reposer au milieu des pommiers en fleurs, dans une petite campagne modeste et plaisamment arrosée aux environs de Saint-Pierre du Valvray, assez près du «*audreuil*», la propriété de ce délicieux et toujours regretté Raoul Duval, chez lequel, si je ne me trompe, nous nous sommes précisément connus, vous et moi.

— En effet... ce pauvre et honnête Duval, voilà un qui, peut-être, aurait trouvé pour notre bien à tous, à s'orienter dans la vie parlementaire contemporaine. Je ne crois pas que, comme vous, il se fût retiré, bien que, systématiquement, il aurait été mis à l'écart des dernières intrigues des faiseurs de majorité. Au moins aurait-il été excusable d'abandonner son poste, car son dégoût eût été justifié. Mais vous, mon cher, qui avez connu les succès oratoires, qui êtes *persona grata* dans tous les groupes, qui avez fait partie du personnel «*ministériel*», pour ainsi dire, et qui, si souvent, avez figuré dans les combinaisons de la dernière heure, accompagnant les crises de cabinet ; un progressiste qui pouviez espérer sentir de nouveau le vent en poupe, comment abandonnez-vous la partie ? Je suis concevoir votre détermination.

Parbleu ! je vous crois, vous voyez l'apaisement d'un angle qui vous empêche de juger sainement ; non, mais voyez-vous que ce ne soit pas éteintant d'être député ?

— Oh ! éteintant !... Pour quelques instants peut-être, qui font leur devoir strictement, mais pour tant d'autres, qui ne

mentaire, ah ! Dieu ! qui en dira les basses, les bassesses et les dégoûts !... — Et alors ?

— Alors, j'estime que l'honneur d'être député ne vaut pas toutes ces fatigues, ces complaisances et ces platitudes. J'ai donc tourné le dos à mes électeurs, comme à des insatiables et inconscients mendiants de faveurs, totalement incapables d'élever en politique leur idéal au-dessus de leur intérêt immédiat. Tous ne songent, selon les degrés de leur rang social, qu'à faire marcher et pivoter leur député en vue d'obtenir la décoration, le bureau de tabac, le dégrèvement de leurs charges, l'augmentation de leurs salaires, la vente de leur vin ou de leur bétail. L'électeur, aujourd'hui, est un maître trop exigeant et dont le pouvoir est sans contre-poids. Il ne donne vraiment pas sa voix, il la vend à un prix auquel les candidats vraiment loyaux, probes et désintéressés, hésiteront de plus en plus à l'acheter. Si l'étiage des médiocrités s'accroît toujours davantage à la Chambre après chaque nouvelle législature, il faut bien dire que c'est non seulement en raison d'une décadence morale, mais aussi que la cause principale serait peut-être dans ce fait que beaucoup d'hommes politiques ne veulent plus entrer en ligne par lassitude et par désir de conserver intact le sentiment de leur respectabilité.

Je regardai avec une curiosité toute nouvelle le député sortant, qui me tenait, avec toutes les apparences de sincérité, ce langage jusqu'ici nouveau à mon entendement. J'en percevais nettement la justesse et je regardais déjà avec plus de considération ce désabusé de la politique qui, jusqu'à présent, m'avait paru plutôt un de ces bons vivants faciles à satisfaire, d'une conscience peu aisée à alarmer et d'un esprit prompt à séduire par tous les témoignages des menues glorioles. Et voilà que cet homme, qui était loin d'être un aigle, se retirait sous sa tente avec un semblant de philosophie chagrine. Je voulus, cependant, insister quelque peu.

— Voyons, lui dis-je, il ne peut s'agir pour vous que d'une passagère retraite et d'un désir de repos momentané ; lorsque bientôt vous sentirez la langueur vous gagner dans votre demeure normande, quand vous verrez l'alcoolisme exercer ses ravages d'une façon si désastreuse dans le beau pays des pommiers ; quand, enfin, vous considérerez de toutes parts des spectacles affligeants pour votre amour national, l'idée de nécessaires réformes vous viendra et vous serez mordu de nouveau par le désir de jouer un rôle bienfaisant dans un monde que vous concevez alors peut-être plus rempli de travailleurs et par conséquent plus assagi.

Je le vis hocher tristement la tête, comme un homme figé dans sa détermination.

— Non ! non ! me dit-il ; je suis assuré du contraire. J'ai trop longtemps joué l'échine et joué avec tant d'autres le rôle obséquieux de valet de Chambre basse. J'ai trop couru dans des Bon-Marché et des Louvre pour acheter des étoffes ou des ornements à Mesdames mes électrices, trop vagabondé au Quartier-Latin pour rechercher les filles séduites de quelques-uns de mes plus influents agents ; j'ai trop promis de places, trop distribué d'espérances que je sens irréalisables. La servitude du métier m'apparaît comme au-dessous de mes condescendances et du respect humain, et j'abdique avec ravissement comme un forçat libéré. Je vous donne ma parole que désormais aucune considération ne me ferait retourner au baigne du Palais-Bourbon. Je ne mangerai plus de ce pain-là.

Nous nous taisions tous deux, je n'aurais, le comprenant, qu'à changer le node de notre conversation, ce que je fis comme nous passions devant Poissy, qui connut d'autres servitudes peut-être

OCTAVE UZANNE

— Voulez-vous candidaturer à dis-

— Heureux philosophe que vous êtes, dit-on voit bien que l'attelle que vous prêtez aux questions politiques, hommes et choses, est plutôt adicra. Comment ne savez-vous pas que je ne suis plus, que je ne veux plus être candidat et que j'ai cédé la place avec la sincère foi et le plus entier dévouement, à quelque nouveau venu, plus jeune et sur un moins désillusionné. C'est ainsi, tel que vous me voyez, que je m'en vais avec béatitude me reposer au milieu des pommiers en fleurs, dans la petite campagne modeste et plaisamment récemment acquise aux environs de Saint-Pierre du Vavray, assez près du "Gaudrevil", la propriété de ce délicieux et toujours regretté Raoul Duval, chez lequel, si je ne me trompe, nous nous sommes précisément connus, vous et moi.

— En effet... Ce pauvre et honnête Duval, n'voilà un qui, peut-être, aurait trouvé, pour notre bien à tous, à s'orienter dans la vie parlementaire contemporaine. Je ne crois pas que, comme vous, il se fût retiré, bien que, systématiquement, il aurait été mis à l'écart des dernières intrigues des faiseurs de majorité. Au moins, aurait-il été excusable d'abandonner son poste, car son dégoût eût été justifié. Mais vous, mon cher, qui avez connu les succès oratoires, qui êtes *persona grata* dans tous les groupes, qui avez fait partie du "ministère", pour ainsi dire, si souvent, avez figuré dans les "maisons de la dernière heure" qui accompagnent les crises de cabinet; un progressiste qui pouviez espérer de nouveau le vent en poupe, comment abandonnez-vous la partie? Je puis concevoir votre détermination...

— Parbleu! je vous crois, vous voyez les choses d'un angle qui vous empêche de les juger sainement; non, mais voyez-vous que ce ne soit pas éreintant d'être député?

— Oh! éreintant!... Pour quelques-uns, peut-être, qui font leur devoir strictement, mais pour tant d'autres, qui ne viennent à la Chambre que le jour où l'on émarge..., avouez que la fonction est voisine de la sinécure.

— Eh bien! c'est ce qui vous trompe; même pour ceux-là dont vous parlez, et desquels je ne fis jamais partie, vous pouvez le croire, le métier, aujourd'hui, est assurément crevant. Avec les mœurs actuelles, voyez-vous, le député départemental est devenu, en quelque sorte, le valet de chambre à tout faire de ses électeurs provinciaux. Actuellement, tout électeur considère son député comme un chargé d'affaires qui doit lui être utile en toutes circonstances, petites ou grandes. Dès lors, il n'y a plus une minute de tranquillité à espérer pour un candidat heureux du jour où son élection est validée, plus de travail possible, plus d'ambitions intellectuelles, plus de rêves de saine philanthropie à réaliser! Tout le temps dont peut disposer un honorable est haché, divisé, mangé par les exigences des électeurs, qui nous confient presque quotidiennement leurs courses et achats à faire dans la métropole, leurs intérêts à régler, leurs plaisirs à diriger, leurs vanités à satisfaire, leurs procès à soutenir, leurs fils ou leurs filles à piloter ou à caser... Il n'y a pas à dire, c'est un guépier, un enfer, dont seuls les indifférents sont capables de triompher. Pour moi, qui vous parle, je n'ai jamais pu me soustraire à la tyrannie insolente et incessante de mes mandataires; ils m'ont fait mâcher et remâcher le bulletin de vote jusqu'à l'écoeurement. Ils m'ont déprimé en me faisant faire leurs commissions, jusqu'à me faire constater l'abaissement effroyable de ma dignité humaine. Je puis vous jurer que j'étais à bout de mon rouleau de force et de patience. Ah! non, vrai, *pour rien au monde*, vous entendez bien, je n'aurais voulu réengager. On parle de la servitude militaire; celle-là, au moins, possède sa grandeur, mais la servitude du parle-

— Voyons, lui dis-je, il ne peut s'agir pour vous que d'une passagère retraite et d'un désir de repos momentané; lorsque bientôt vous sentirez la langueur vous gagner dans votre demeure normande, quand vous verrez l'alcoolisme exercer ses ravages d'une façon si désastreuse dans le beau pays des pommiers; quand, enfin, vous considérerez de tous vos parts des spectacles affligeants pour votre amour national, l'idée de nécessaires réformes vous viendra et vous serez perdu de nouveau par le désir de jouer un rôle bienfaicant dans le monde; que vous concevrez alors peut-être plus rempli de travailleurs et par conséquent plus assés.

— Je le vis hocher tristement la tête, comme un homme âgé dans sa détermination.

— Non! non! me dit-il; je suis assuré du contraire. J'ai trop longtemps ployé l'échine et joué avec tant d'autres le rôle obséquieux de valet de Chambre basse. J'ai trop couru dans des Bon-Marché et des Louvre pour acheter des étoffes ou des ornements à Mesdames mes électrices, trop vagabondé au Quartier-Latin pour rechercher les filles séduites de quelques-uns de mes plus influents agents; j'ai trop promis de places, trop distribué d'espérances que je sens irréalisables. La servitude du métier m'apparaît comme au-dessous de mes condescendances et du respect humain, et j'abdique avec ravissement comme un forçat libéré. Je vous donne ma parole que désormais aucune considération ne me ferait retourner au bague du Palais-Bourbon. Je ne mangerai plus de ce pain-là.

— Nous nous taisions tous deux, je n'avais, le comprenant, qu'à changer le mode de notre conversation, ce que je fis comme nous passions devant Poissy, qui connut d'autres servitudes peut-être que les nôtres.

OCTAVE UZANNE.

lemaire, et M. Giry (de l'Opéra) a délicieusement soupiré, sur le violon, le *Sommeil de Marie*, du même compositeur.

### NÉCROLOGIE.

— Nous apprenons la mort : de M. Sosthène Muller, directeur du Tattersall français, chevalier de la Légion d'honneur, décédé, 24, rue Beaujon ; — de M. Hyacinthe Chausserd, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat ; — de M. Bazille de Champrolé, décédé, 5, rue Treillard ; — de Mme Christian, femme du docteur Christian, médecin de la maison nationale de Charenton ; — de M. le baron Ludovic de La Sudrie ; — de M. Louis Lapauze, décédé à Montauban.

### FRONSAC.

**GANT PERRIN** 45, avenue de l'Opéra.  
Le vendredi, Gants hors série.

## POUR L'AMNISTIE

### Le meeting de la salle Saint-Paul

La Ligue des patriotes avait convoqué, hier soir, les électeurs de Paris au mariage Saint-Paul, pour leur demander de protester contre le bannissement de Paul Déroulède et de Marcel Habert ; près de dix mille citoyens répondirent à cet appel, et eut fut devant cette immense assemblée, M. Galli, élu président, donna lecture, dès le début de la séance, des lettres d'excuses de Jules Lemaitre, de François Coppée, d'Henri Rochefort, d'Edouard Drumont.

La belle lettre de notre illustre collaborateur Jules Lemaitre fut particulièrement acclamée ; en voici le texte :

Le procès de la Haute-Cour a été un crime digne parmi tous les crimes du ministère de l'étranger.

Nous sentons tous ce que doivent souffrir Déroulède et Habert. Nos cœurs sont avec eux.

Déroulède nous aide de loin. Il a fait preuve d'un esprit de large et gracieuse conciliation. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.

L'entente la plus affectueuse unit pour la Ligue de la Patrie française et la Ligue des Patriotes.  
Vivent Déroulède et Habert ! et j'ajoute :  
as les proscrits !

Divers orateurs ont ensuite pris la parole pour blâmer le ministère actuel et pour injurer les électeurs de voter dimanche, en faveur des candidats patriotes. Tour à tour, on a entendu la parole vibrante et en enfant d'Ernest Roche, la voix cillante et mordante de Gabriel Syveton, les phrases passionnées de Lucien Millevoye, les périodes élégantes, quoique violentes de Georges Thiébaud, et l'organe puissant de M. Au milieu des acclamations de l'assemblée un ordre du jour a été voté, à l'unanimité, rétrogradant les juges de la Haute-Cour, en engageant les électeurs à ne voter pour des candidats ayant pris l'engagement de garantir les témoins politiques et de révoquer les proscrits de la

dans ses ateliers les heures de travail, et les heures de repos accordées pour les repas. Or, le ministère public a appris de ses agents que ce programme n'a pas été respecté. Non pas que la durée du travail ait dépassé le laps de temps fixé par la loi. Mais il se trouve que les heures de travail et de repas n'ont pas été prises exactement aux moments indiqués dans le tableau. De là le procès.

Rigoureusement, M. Leroy aurait dû être condamné ; la lettre de la loi l'exige. Mais très sagement le juge de paix a décidé qu'il n'ayant pas exigé de ses ouvriers plus qu'ils ne lui doivent, M. Leroy n'a commis aucune contravention, et il l'a renvoyé sans condamnation.

### Le satyre de Champigny

Un nommé Vigneux, qui avait les mœurs de famille de Champigny par d'audacieuses entreprises qui lui avaient valu le surnom significatif de Satyre de Champigny, avait été condamné à une année de prison en première instance.

Sur appel du ministère public, qui trouvait la peine insuffisante, l'affaire est revenue hier devant la cour.

Après plaidoirie de <sup>1</sup> Albert Chevalier, défenseur de Vigneux, le procureur général a été débouté de son appel : la peine a été confirmée purement et simplement.

### Vidal le tueur de femmes

Vidal, le tueur de femmes, est toujours à la disposition des experts aliénistes de Lyon ; mais le juge d'instruction de Nice le réclame, et les médecins répondent qu'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Le contraire eût été surprenant.

Voici donc quelle est la situation : le docteur Boyer conclut à responsabilité entière ; pour lui, Vidal ebon à juger le plus vite possible ; le docteur B. de voit dans l'accusé un denu un c'est responsable, et le docteur Cassagnas pas loin de le croire tout à fait responsable.

Rationnellement, il suffit de prier les trois médecins de venir exposer leurs opinions devant le jury, qui partagerait, et qui a été institué, pour résoudre de pareilles difficultés. Mais aujourd'hui rien ne se passant rationnellement en cour d'assises, et justice étant à la merci de tous ceux qui peuvent être appelés à déposer dans un procès, ou qui croient avoir le droit de donner leur avis sans y être invités, il au laisser les juges discuter sans courir le risque de s'écarter de l'antiquité, il sont maintenant d'un caractère respectable.

Mais avec les rapports de ce genre, ce sera un plaisir, dans vingt ans, de savoir ce que Vidal a été condamné ou acquitté au moment des constatations d'un expert.

### Les assassins de Morès

Une dépêche annonçait, il y a quelques jours, que le procès des assassins de Morès devait venir à la session de mai.

Une autre dépêche nous apprend qu'il ne faut plus compter sur le procès avant plusieurs mois. Nous l'attendons. La veille, 23 avril.

Il est très probable que l'affaire des assassins du marquis de Morès ne viendra pas en mai prochain devant la cour d'assises de Sousse.

En mars, en effet, le tribunal de Sousse prit, en chambre du conseil, une délibération, déclarant que le président ne pouvait pas siéger, ayant connu de l'infirmité de son état. A la suite de cette délibération, il était impossible, à moins d'un changement dans le personnel judiciaire, que le procès pût venir à Sousse, puisqu'il ne restait qu'un magistrat dans les conditions exigées par la loi pour être juge. Le procureur général d'Alger a télégraphié proprio motu, directement au procureur de Sousse d'annuler les citations des témoins.

Sans cet ordre, les débats auraient eu lieu en mai, puisqu'à la suite du dernier mouvement judiciaire, le tribunal criminel de Sousse a pu être complété. Le temps matériel fait maintenant défaut, vraisemblablement, pour que les témoins puissent répondre à de nouvelles citations, les amical-paux d'entre eux étant à In-dah-Quargla.

Il est donc presque certain que le sera rayée du rôle de la session de mai. L'arrestation des accusés remonte à 1898. »

EDGARD TROIM

## PALAIS DE LA MOI

12, rue Notre-Dame-des-Victoires  
Voir ses Chapeaux pour dames et filles.

(Maladies du Foie et de l'Estomac)

le pour attirer le ministère actuel et pour  
 conjurer les électeurs de voter dimanche,  
 en faveur des candidats patriotes. Tour à  
 tour, on a entendu la parole vibrante et  
 glorieuse et mordante de Gabriel Syvasta, les  
 phrases passionnées de Lucien Millevoye,  
 les périodes élégantes, quoique violentes de  
 Georges Thiébaud, et l'organe puissant de  
 Calli. Au milieu des acclamations de l'as-  
 semblée un ordre du jour a été voté, à l'u-  
 nimité, débrassant les juges de la Haute-  
 Cour, en engageant les électeurs à ne voter  
 que pour des candidats ayant pris l'engage-  
 ment de supprimer les tribunaux d'ac-  
 cusés, et d'ambitieux les ministres.

sans y être invités. Il faut laisser les au-  
 gures discuter sans s'occuper s'ils sou-  
 raient dans l'antiquité, il sont mainte-  
 nant d'un inappréciable secours.  
 Mais avec ces rapports et ce genre de  
 sera en effet, dans vingt ans, de s'at-  
 tendre que l'aval a été condamné ou péché  
 au mépris des constatations d'un expert.

Les assassins de Moore  
 ne dépêche annonçait, il y a deux jours,  
 le procès des assassins de Moore pour  
 être venu à la session de mai.  
 Une autre dépêche nous écrit qu'il ne  
 fait plus compter sur le procès avant plus  
 de six mois. Nous l'attendons. Le vote a  
 été pris le 23 avril.

Il est très probable que l'affaire des as-  
 sassins du marquis de Moore ne viendra  
 pas en mai prochain devant la cour d'as-  
 sises de Suisse.

En mars, en effet, le tribunal de Sou-  
 se prit, en chambre du conseil, une déci-  
 sion, déclarant que le président ne pou-  
 rait pas être avant connu de l'affaire, et  
 qualité de procureur. A la suite de cette  
 délibération, il était impossible, à moins  
 d'un changement dans le personnel judi-  
 caire, que le procès pût venir à Suisse,  
 puisqu'il ne restait qu'un magistrat dans  
 les conditions voulues pour être pro-  
 cureur général d'Alger à l'égard  
 d'après le décret général d'Alger a été  
 appliqué proprio motu directement au pro-  
 cureur de Suisse d'annuler les citations  
 des témoins.

Sans cet ordre, les débats auraient eu  
 lieu en mai, puisque à la suite du dernier  
 jugement judiciaire, le tribunal criminel  
 de Suisse a pu être cité. Le temps indis-  
 ponible fait maintenant défaut, vraisemblable-  
 ment, pour que les témoins puissent ré-  
 pondre à de nouvelles citations, les tribu-  
 naux d'entre eux étant à In-Allah et à  
 Ouargla.

Il est donc presque certain que le  
 procès sera rayé du rôle de la session de  
 mai. L'arrestation des accusés remonte  
 à 1898.

EDGARD THOIM

**PALAIS DE LA MOI**  
 12, rue Notre-Dame-des-Victoires  
 Voir ses Chapeaux pour Dames et Filles

Plus de (Maladies du Foie et d'Estomac)  
**DIABÈTE et GRAVELLE**  
 ALBUMINURIE  
 on ne buvant aux Repas que l'eau de la  
**Source LARBAUD-S'-YORRE**

ne éprouve toujours du plaisir à recevoir  
 ainsi les confidences d'un homme, à lui  
 trouver des consolations. En elle un ins-  
 tinct la pousse à soigner, et la transforme,  
 suivant les circonstances, en mère de famille  
 ou en sœur de charité. Dans la femme  
 du monde, qui n'est ni l'une ni l'autre, ce  
 besoin la conduit à provoquer les conversa-  
 tions des hommes qui se laissent alors al-  
 ler à la douceur de cette confession d'un  
 genre particulier. D'ailleurs, la femme, être  
 faible, aime souvent à se donner l'illusion  
 de la force en protégeant, et la consolation  
 n'est autre chose qu'une protection morale.  
 Mme de Mérian fut peu à peu gagnée par  
 ce charme des confidences. Elle, l'ambitieu-  
 se, qui aspirait au pouvoir, se trouvait flat-  
 tée de la supériorité que par ses aveux Pier-  
 re Darac lui reconnaissait sur lui-même,  
 et cela d'autant plus que la valeur et l'in-  
 telligence du jeune homme n'étaient pas  
 douteuses. On sentait en lui une nature  
 fine, forte en même temps, décidée à ar-  
 river, ce qu'avec sa propre ambition Mme  
 de Mérian comprenait parfaitement. En  
 outre, il était bien élevé, spirituel, mordant  
 et méchant, assez au courant de la poli-  
 tique pour soutenir la conversation qui se  
 prolongea plus longtemps que n'aurait duré  
 une simple visite et se termina sur une  
 promesse formelle faite par Mme de Mé-  
 rian de chercher pour Darac une situation  
 avantageuse, avec la permission de venir  
 la voir aussi souvent qu'il le désirerait.

(A suivre.)

ERNEST D'HAUTERIVE.

COMP  
 2 francs

Cycles et

**Chronique des Tribunaux**

La bataille  
 Une loi pas